Cahier des charges
Coupe de France
100% FILLES

Année Sportive 2019

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

INTRODUCTION :

Ce cahier des charges concerne l'étape féminine phare de la saison sportive 2019, à savoir la Coupe de France 100% FILLES. Cette dernière rassemble l'élite fédérale féminine française dans 5 disciplines :

- Surf
- Longboard
- Bodyboard
- Bodysurf
- Stand Up Paddle

L'étape se déroule sur 1 ou 2 jours en fonction du nombre d'inscrites. Les Formats sont ouverts.

Dates 2019 possibles : 18/19 Mai - 22/23 Juin – 6/7 juillet.



123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

AIDE FINANCIERE :
En plus de la mise à disposition de son matériel de compétition, la FF Surf attribue une aide financière de **1000 euros** pour l'organisation de cette étape.
En contrepartie, la structure co-organisatrice s'engage à respecter le Cahier des Charges, ainsi que le Règlement Sportif en vigueurs.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES :
Pour candidater, une structure doit répondre à l'appel d'offre de la FFSurf en transmettant l'«Intention de candidature» dument remplie.
La FFS assurera le processus de déclaration de la compétition sur l'INTRANET fédéral.

ORGANISATION
Idéalement, l'organisation d'une étape du Circuit Coupe de France se déroule en plusieurs démarches distinctes :

Démarche à effectuer avant la compétition	Date
Accord de la municipalité pour l'organisation de la manifestation	Janvier
Dépôt des demandes de subvention auprès des Collectivités Territoriales	Janvier
Arrêté municipal permettant de définir la zone de compétition	M-2
Arrêté municipal d'occupation du DPM pour pouvoir installer le site	M-2
Accord des Affaire Maritimes DDTM pour l'organisation de la compétition	M-2
Signature de la convention d'organisation	M-1
Autorisation d'utiliser 2 véhicules motorisés type 4x4 sur la plage	J-21
Demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire	J-21
S'assurer que son contrat couvre bien la manifestation (ou Avenant)	J-15
SACEM pour les droits d'auteur	J-10
Déclaration auprès de la Gendarmerie ou de la Police	J-2
Déclaration auprès de l'Hôpital le plus proche	J-2
Etude d'impact NATURA 2000	Cas échéant

RESPONSABILITES :

1- Assurances :

a. Pour les organisateurs

Il est nécessaire de vérifier que son contrat d'assurance couvre bien la manifestation (Responsabilité Civile, Matériel, …). Dans le cas contraire, une extension de garantie d'assurance est nécessaire.
L'extension de garantie est placée sous la responsabilité exclusive de l'organisateur de l'étape.

b. Pour le Staff

Chaque membre du STAFF fédéral doit être titulaire d'une licence. Le département Vie Fédérale vérifiera que tous les juges et chefs juges proposés par les organisateurs (et validés par la FF Surf) soient en possession de la licence fédérale. A défaut, ils ne pourront pas juger.

c. Pour les participants

Pour les compétiteurs, la possession de la licence compétition (ou éducateur) est obligatoire. A défaut, ils ne pourront pas concourir.

2- Sécurité et Premiers Secours :

La structure co-organisatrice est responsable de la préparation, du déroulement et de la surveillance de la manifestation. La sécurité et la santé des compétiteurs sont sous la responsabilité de l'organisateur et sont sa première préoccupation, ceci s'étend à tous les participants et autres personnes du public.
La structure co-organisatrice doit mettre en place un dispositif de sauvetage et de secours adapté à la configuration du site, aux difficultés et aux dangers du spot. Le dispositif de secours permet au moins de porter les premiers secours et d'orienter un blessé vers une structure d'intervention compétente.

MODALITES D'ORGANISATION :

Ce cahier des charges est à mettre en adéquation avec le règlement sportif. Il est du ressort de la structure co-organisatrice de tout mettre en œuvre dans son organisation pour que le règlement de la compétition ainsi que le principe d'équité des chances des compétiteurs soient respectés.

1- Inscriptions compétiteurs :

La licence compétition ou éducateur ou dirigeant 2019 est obligatoire pour s'inscrire et participer à l'épreuve de Coupe de France 100% ondines. Les inscriptions se feront par le biais du site INTERNET de la fédération :
http://www.surfingfrance.com/competition/inscriptions.html
Pas d'inscription sur le site.
Attention : toute inscription non réglée interdira l'accès à la compétition, le lycra de compétition ne sera pas remis // tout compétiteur qui ne se présentera pas à la compétition, ne pourra s'inscrire à l'étape suivante qu'après avoir réglé une pénalité de la valeur d'une inscription. Cette dernière sera reversée à l'organisateur de la Coupe de France où le compétiteur ne s'est pas présenté.
Le montant de l'inscription est de 30€, revenant au club organisateur, 50€ pour une double inscription (2 disciplines), et 70€ pour une triple. Le club pourra proposer un supplément pour panier repas, repas du soir,..

2- Formats :

Le nombre de places est illimité de par le format ouvert de la compétition.

3- Identification des compétiteurs :

Lors des séries, les compétiteurs devront être identifiés facilement par le public ainsi que par les juges. Ils devront être dotés de lycras officiels (Rouge, Blanc, Jaune et Bleu). Les compétiteurs, sous peine de pénalité, doivent obligatoirement mettre et enlever leur lycra au Beach Marshall.
Attention : une pénalité financière de 30 euros pourra être attribuée par le Chef Juge si le compétiteur ne respecte pas les règles en vigueur.

4- Annulation ou report d'une étape :

Seule la FF Surf, en concertation avec le Directeur de compétition et l'organisateur, est habilité à prendre la décision d'annuler une étape en raison des conditions climatiques défavorables.
En cas de conditions défavorables, la décision d'annulation peut être prise jusqu'à 36 heures avant le début de la compétition, et doit alors être immédiatement annoncée sur le site de la FFS. Un mail et un SMS seront également transmis aux compétiteurs.

5- Jugement :

En tant que responsable de l'organisation technique de la compétition, la FFS s'engage à convoquer pour l'épreuve l'équipe d'officiels composée au minimum de :

- 1 Chef Juge,
- 1 Juge Comptable / Opérateur Informatique/Speaker,
- 7 Juges formés aux priorités (rooster à 5 + 1 juge aux priorités + 1 juge en pose)
 - Minimum de 4 juges nationaux.
 - La ligue et/ou le club organisateur complète le panel avec 3 juges régionaux (ces derniers étant référencés sur la liste fournie à la commission juge nationale), pour un total de 7 juges.

6- Prises en charge :

La structure co-organisatrice s'engage à prendre en charge l'hébergement et la restauration du STAFF durant la période nécessaire au bon déroulement de la compétition (si besoin hébergement la veille de la compétition et le soir de la dernière journée de compétition). De plus, des fruits et de l'eau doivent être disponibles tout au long de la journée, notamment pour les juges.

RETRIBUTION

Fonction	Rétribution	Rétribution supplémentaire
Juges FFS + Juge(s) Club	100 €/j (pour 8h)	10 €/heure supplémentaire
Chef Juge	150 €/j	/
Juge Comptable/ Speaker	150 €/j	/
Attention : Chaque salarié FFS sera également rémunéré pour les tâches qu'il assume. Ces dernières sont effectivement réalisées en dehors de son temps de travail *Attention : Pour une journée Off, la rétribution se verra divisée par 2.*		

La FFS s'engage à fournir la liste des personnes devant être prises en charge dans ces conditions au plus tard, une semaine avant l'événement.
La fonction de juge comprend une rotation selon le rooster avec un passage aux priorités à tour de rôle. Les juges ont moins de période de repos.

COMMUNICATION
*La FFS s'engage à assurer la communication et la promotion de la Coupe de France 100% par son site internet et ses réseaux sociaux. (Communiqués de presse, résultats, ...).
*Le rôle de la structure co-organisatrice consiste à mettre à disposition les supports et informations nécessaires.

- Création du visuel, afin d'assurer dans les conditions prévues l'apparition des partenaires.
- Transmission à la fédération du visuel et du communiqué, en amont de la compétition, pour annonces et informations diverses (inscriptions, logement, ..)
- Transmission des photos (action, podium, ..) et des résultats à la fédération avec communiqué de presse à la fin de la compétition.

Pour la fédération :

- Sur surfingfrance.com, une mise à jour quotidienne des résultats et infos diverses relatives au déroulement de la compétition.
- Liens avec les médias locaux et nationaux : diffusions d'infos, de contenus, d'interviews, ...

RESULTATS :

1- Sur l'étape :

La cérémonie de remise des prix est réglée par la structure co-organisatrice. C'est également elle qui se charge de verser les dotations supplémentaires offertes par des partenaires locaux. La FF Surf verse les dotations sous forme de bons à valoir sur l'achat d'un billet d'avion Pour toutes les gagnantes. La structure organisatrice prend en charge les autres dotations financières.

Dotations Fédérale 100% FILLES 2019 :
Sous forme de bons à valoir sur l'achat d'un billet d'avion/ Partenaire TURQUOISE VOYAGE

1ère BODYBOARD	200€ *à valoir sur un billet d'avion*
1ère BODYSURF	200€ ''
1ère LONGBOARD	200€ ''
1ère SUP	200€ ''
1ère SURF	400€ ''

Dotation à la charge du Club:

- Prize Money BODYBOARD : 150€ (2nde : 50€ / 3ème : 50€ / 4ème : 50€)
- Prize Money BODYSURF : 150€ (2nde : 50€ / 3ème : 50€ / 4ème : 50€)
- Prize Money LONGBOARD : 200€ (2nde : 100€ / 3ème : 50€ / 4ème : 50€)
- Prize Money SUP : 150€ (2nde : 50€ / 3ème : 50€ / 4ème : 50€)
- Prize Money SURF : 400€ (2nde : 200€ / 3ème : 100€ / 4ème : 100€)

Total dotation: 1 050 €.

2- Classement Final* de la Coupe de France ondine, toute discipline :

Dans la catégorie Ondine, l'attribution des prix de fin de saison se fera en prenant en compte

- Tous les résultats s'il n'y a eu que 3 coupes de France organisées.
- n/2 + 1 résultat à partir de 4 coupes de France organisées.

Dans tous les cas, le résultat de la Coupe de France 100% Filles sera pris en compte. En cas d'égalité, c'est le résultat réalisé lors de la Coupe de France 100% Ondine qui sera prépondérant.